

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11

Application Number: 2019-4161
Application: Nouveaux organismes nuisibles
Product: Herbicide Shieldex 400SC
Registration Number: 32943
Active Ingredient (a.i.): tolpyralate
PMRA Document Number: 3046760

Background

L'herbicide Shieldex 400SC est une suspension concentrée pour la lutte après la levée contre certaines espèces de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges présentes dans le maïs de grande culture, le maïs de semence, le maïs doux et le maïs à éclater. Pour plus amples informations sur les usages, les taux et méthodes d'applications, les précautions, restrictions et équipement de protection individuelle, vérifier l'étiquette du produit.

But de la demande

Le but de la demande est pour l'ajout des énoncés suivantes:

- Répression de la vergerette du Canada, la renouée persicaire, et la moutarde des champs appliquer la dose plus basse de 75 mL par hectare (i.e., 30 g de m.a./ha).
- Suppression des mauvaises herbes ci-hautes avec l'utilisation de la dose élevée de 100 mL par ha (i.e., 40 g m.a./ha).
- Suppression de l'abutilon avec l'utilisation de la dose entre 75 et 100 mL par hectare, et l'utilisation d'un dosage plus élevé de 100 mL/ha pour les infestations plus graves.
- Suppression de la vergerette du Canada, la renouée persicaire, et la moutarde des champs avec l'utilisation en mélange en cuve avec atrazine avec un dosage minimal de 0.56 kg m.a./ha

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques, sanitaire ou environnementale était nécessaire puisqu'il n'y pas de changement aux propriétés chimiques, ou au profil d'emploi.

Évaluation de la valeur

A l'appui des allégations proposées, le demandeur a présenté des essais en champs répétés sur le maïs de grande culture en Ontario pour une période de quatre ans. Ces renseignements étayaient l'inclusion de toutes les allégations demandées sauf pour la moutarde des champs qui n'est appuyée que pour la répression en utilisant la dose de 40 g m.a./ha rate.

L'ajout des mauvaises herbes sur l'étiquette de l'herbicide Shieldex 400SC offrira aux producteurs une autre option pour lutter contre la vergerette du Canada, la renouée des champs, la moutarde des champs et l'abutilon dans le maïs.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptable pour étayer les allégations visant à ajouter de nouvelles mauvaises herbes, la vergerette du Canada, la renouée persicaire, la moutarde des champs et de l'abutilon sauf pour la l'ajout de la moutarde des champs avec une dose de l'herbicide Shieldex 400SC avec une dose de 40 g m.a./ha.

Références

Numéro de l'ARLA	Référence de document de l'ARLA
3024594	2015, Biologically effective rate of tolpyralate in corn I, DACO: 10.2.3.3.
3024595	2015, Biologically effective rate of tolpyralate in corn II, DACO: 10.2.3.3.
3024596	2016, Biologically effective rate of tolpyralate in corn I, DACO: 10.2.3.3.
3024597	2016, Biologically effective rate of tolpyralate in corn II, DACO: 10.2.3.3.
3024598	2016, Biologically effective rate of tolpyralate in corn I, DACO: 10.2.3.3.
3024599	2017, Biologically effective rate of tolpyralate in corn II, DACO: 10.2.3.3.
3024600	2017, Fleabane, Canada (glyphosate resistant) biologically effective rate of tolpyralate in corn I, DACO: 10.2.3.3.
3024601	2017, Fleabane, Canada (glyphosate resistant) biologically effective rate of tolpyralate in corn II, DACO: 10.2.3.3.
3024602	2018, Fleabane, Canada (glyphosate resistant) biologically effective rate of tolpyralate in corn I, DACO: 10.2.3.3.
3024603	2018, Fleabane, Canada (glyphosate resistant) biologically effective rate of tolpyralate in corn II, DACO: 10.2.3.3.